

## Edito



**« Une nouvelle fois, le Groupe UDI a fait preuve de responsabilité en soutenant des mesures nécessaires à la sécurité des Françaises et des Français ».**

Le Groupe UDI l'avait clairement exprimé lors de la première prorogation de l'état d'urgence : **il nous faut anticiper « l'après-état d'urgence » et intégrer de nouvelles dispositions dans notre droit commun afin de faire face à une menace dont nous savons tous qu'elle sera durable.** C'est pourquoi nous approuvons les mesures visant à lutter contre le terrorisme et contenues dans **le projet de loi renforçant la lutte contre le crime organisé**, à l'instar les perquisitions de nuit ou de la possibilité de fouiller des bagages lors d'un contrôle d'identité.

Quant aux dispositions relatives au financement du terrorisme, elles sont primordiales. Nous approuvons ainsi **les mesures qui visent à le combattre, notamment celles qui concernent les compétences de Tracfin ou celles qui visent à lutter contre le trafic d'armes.**

Nous nous félicitons également des deux principales avancées concernant les peines applicables aux terroristes : celle relative à **la période de sûreté de trente ans** et celle, adoptée à l'initiative de notre Groupe, qui **étend aux infractions terroristes l'application des dispositions relatives au suivi sociojudiciaire.** Nous aurions néanmoins souhaité aller plus loin sur certains points.

D'abord, en ce qui concerne **le cadre légal de l'usage des armes par les forces de l'ordre**, le dispositif prévu par le texte se réfère au cas d'un périple meurtrier durant lequel la légitime défense ne pourrait être invoquée, mais qui relèverait de l'état de nécessité. Nous aurions préféré la formulation de « danger imminent » ou de « violences graves ».

En outre, un sujet doit être au cœur de nos préoccupations : il s'agit du **retour des djihadistes sur notre territoire.** Le projet de loi prévoit notamment un contrôle administratif des retours sur le territoire. C'est une mesure de bon sens, toutefois, nous aurions pu prévoir une interdiction de retour sur le territoire français et nous inspirer des mesures concrètes adoptées par le Sénat à travers la proposition de loi de nos collègues sénateurs Bas, Retailleau, Zocchetto et Mercier visant à sanctionner notamment le séjour sur un théâtre d'opérations terroristes par la création d'un nouveau délit.

Enfin, nous nous sommes félicités de la suppression d'un article, selon lequel l'appréciation des efforts de réinsertion en vue de l'octroi des réductions supplémentaires de peine tient compte de l'impact sur le condamné des conditions matérielles de détention et du taux d'occupation de l'établissement pénitentiaire. **L'aménagement ou la réduction de peine doivent en effet dépendre des efforts réalisés par le détenu, ils ne peuvent résulter de facteurs extérieurs.**

**Une nouvelle fois, le Groupe UDI a fait preuve de responsabilité en soutenant des mesures nécessaires à la sécurité des Françaises et des Français.**

**Michel ZUMKELLER, Député du Territoire de Belfort**

## Questions au Gouvernement

« Le sommet extraordinaire qui s'est tenu lundi entre l'Union européenne et la Turquie a acté un triple renoncement, d'une gravité sans précédent : celui d'une Europe qui renonce au droit d'asile en refoulant les migrants faute d'avoir su s'accorder sur une politique migratoire et sécuritaire commune ; celui d'une Europe qui marchandise la relance du processus d'adhésion en échange d'un rempart illusoire contre les victimes de conflits que nous n'avons pas su gérer ; enfin, celui d'une France dont le silence est coupable. Mr. le Premier ministre, la France doit enfin faire entendre sa voix et demander expressément l'arrêt des négociations relatives à l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne. Nous aimerions connaître votre position. » **François ROCHEBLOINE (Loire), 9 mars.**

« Monsieur le Premier ministre, alors que le Haut Comité du système de transport ferroviaire, qui doit examiner les contrats d'objectifs des trois établissements publics à caractère industriel et commercial – EPIC – est sans cesse repoussé, que la dette ferroviaire est évaluée à 70 milliards d'euros à l'horizon 2020, que la Cour des comptes évalue à 50 milliards d'euros les besoins de financement pour le seul projet du Grand Paris, quelle est votre vision pour éviter une catastrophe, qui est à présent clairement annoncée ? **Bertrand PANCHER (Meuse), 9 mars.**

« Parvenir enfin à l'égalité salariale entre les hommes et les femmes ; favoriser l'accès des femmes à toutes les responsabilités ; lutter implacablement contre toutes les violences faites aux femmes et contre la remise en cause assez régulière de leurs droits ; combattre les situations de précarité dont sont souvent victimes les femmes ; enfin, faire entendre la voix de la France dans le monde au moment où les femmes sont plus particulièrement victimes de la barbarie – je pense par exemple à la condamnation à mort d'Asia Bibi (...) Comment entendez-vous être utile en cette dernière année du quinquennat, madame la ministre pour avancer efficacement sur ces cinq chantiers » **Philippe VIGIER (Eure-et-Loir), 8 mars.**

## En séance...

### Le projet de loi renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement

Ce projet de loi, adopté le 8 mars dernier par l'Assemblée nationale a pour objectif d'adapter **notre dispositif législatif de lutte contre le crime organisé et le terrorisme afin de renforcer de façon pérenne les outils et moyens mis à la disposition des autorités administratives et judiciaires, en dehors du cadre juridique temporaire de l'état d'urgence.**

Le texte poursuit ainsi trois objectifs :

- ★ **renforcer l'efficacité de la lutte contre la criminalité organisée**, et notamment le terrorisme ;
- ★ **renforcer les garanties au cours de la procédure pénale**, spécialement au cours de l'enquête et de l'instruction, afin de rendre la procédure totalement conforme aux exigences constitutionnelles et européennes ;
- ★ **procéder, à tous les stades de la procédure, à des simplifications** qui faciliteront le travail des enquêteurs et des magistrats

### Vu du Groupe UDI...

Le Groupe UDI, dont le porte-parole était Michel ZUMKELLER, a voté en faveur de ce projet de loi (cf Edito) et a ainsi fait « *preuve de responsabilité en soutenant des mesures nécessaires à la sécurité des Françaises et des Français* ».

## En séance...

### La proposition de loi visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias

Adoptée par l'Assemblée nationale le 8 mars dernier, cette proposition de loi a pour objet de renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias. En voici les principales dispositions

- ★ Extension à tous les journalistes le fait **qu'aucun journaliste ne peut être contraint à accepter un acte contraire à son intime conviction professionnelle**. Le journaliste a le droit de ne pas signer un article ou une émission qui aurait été modifié à son insu ;
- ★ Reprise de ce principe **dans les conventions qui lient les chaînes de télévision au CSA** ;
- ★ Généralisation des **comités d'éthique** dans toutes les chaînes, **possibilité d'auto-saisine et de consultation pour avis par la direction, le CSA ou toute autre personne.**

### Vu du Groupe UDI...

- ★ Cette proposition de loi témoigne d'une **conception désuète de la mission de régulation** dans un paysage audiovisuel bouleversé par le développement de l'économie numérique et électronique.
- ★ Depuis longtemps, les députés du groupe UDI émettent de **sérieuses réserves sur l'indépendance du CSA en raison notamment des modalités de nomination de ses membres**. Alors que cette proposition de loi fait du CSA le **nouveau garant de l'honnêteté, de l'indépendance et du pluralisme de l'information et des programmes**, le groupe UDI reste sceptique.
- ★ A de très rares exceptions, sévèrement condamnables, force est de constater que **les rédactions françaises travaillent et éditent librement**.
- ★ Par ailleurs, le temps du monopole de la presse et de l'audiovisuel apparaît aujourd'hui révolu. **Internet et les réseaux sociaux ne jouissent toujours d'aucun contrôle en matière d'indépendance ou de pluralisme** or c'est principalement sur ces supports que la nouvelle génération s'informe.
- ★ **L'extension à tous les journalistes du principe de l'indépendance rédactionnelle est discutable**. Dans la mesure où les journalistes bénéficient d'ores et déjà du **recours à la clause de conscience en cas de désaccord avec la ligne éditoriale**.
- ★ Plutôt que créer de nouvelles règles et des structures ex nihilo, pourquoi ne pas **faire confiance aux principaux concernés** ? Les journalistes connaissent leurs métiers et en saisissent les enjeux.
- ★ Notre seul motif de satisfaction dans ce texte est **l'introduction en commission des affaires culturelles de la protection du secret des sources des journalistes**. Aussi nous saluons **l'inscription dans la loi de de manière plus claire et plus limitative des conditions permettant de porter atteinte à ce secret**. C'est la raison pour laquelle, par la voix de Rudy Salles, le groupe UDI ne s'est pas opposé à cette PPL.

## En séance...

### La proposition de loi relative à la prolongation de l'interdiction de licenciement suite à un congé maternité

Pendant le congé de maternité, l'employeur a l'interdiction de rompre le contrat de travail, et ce jusqu'à 4 semaines après la période de suspension du contrat. Malgré cette interdiction formelle par le code du travail, **on estime en France, que chaque année, 4% des femmes enceintes perdent leur emploi en raison de leur grossesse** (source : OIT).

L'Assemblée nationale, unanime, a voté jeudi 10 mars en première lecture une proposition de loi des Radicaux de Gauche **pour porter de 4 à 10 semaines la période d'interdiction du licenciement pour les mères de retour de congé maternité, et étendre cette protection aux pères.**

### Vu du Groupe UDI...

- ★ Depuis le début de la législature, **le groupe UDI n'a eu de cesse que de se positionner à de multiples reprises en faveur du droit des femmes.**
- ★ Encore récemment, nous avons salué l'installation de la **garantie contre les impayés de pensions alimentaires (la GIPA) dans la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2016.** Cette disposition reprenait **une mesure que nous défendons de longue date** : la création d'une agence nationale chargée du recouvrement des créances alimentaires permettant au parent créancier le versement de la pension alimentaire due.
- ★ La protection qui est d'ores et déjà offerte aux salariées pendant leur période de grossesse constitue un acquis certain. Cependant, les **rare cas de licenciement** et la comparaison avec le droit en place chez nos voisins européens soulignent **qu'il est possible de faire mieux encore.**
- ★ Ainsi, par les voix de Yannick FAVENNEC et d'Arnaud RICHARD, nous avons soutenu cette proposition de loi qui est une réelle avancée même si chacun pourra regretter **qu'elle ne traite qu'un seul aspect du droit des femmes dans l'entreprise.**
- ★ En effet, si **approfondir la protection des femmes pendant la période de congés maternité semble nécessaire,** cela ne résoudra pas les autres difficultés que connaissent les femmes dans la sphère professionnelle. Selon une récente étude, près de **63 % des femmes considèrent encore la maternité comme un frein à leur carrière.**
- ★ Il reste de nombreuses mesures à prendre en matière d'égalité salariale et professionnelle. Et, plus qu'approfondir l'état du droit, ce sont **les comportements et les stéréotypes qu'il nous faut à présent infléchir.**

## En séance...

### La proposition de Loi portant réforme de la prescription en matière pénale

Cette proposition de loi, largement inspirée des conclusions de la mission d'information sur la prescription en matière pénale, créée par la commission des Lois de l'Assemblée nationale et conduite par Alain TOURRET et Georges FENECH, vise **à moderniser et à clarifier l'ensemble des règles relatives à la prescription de l'action publique et des peines afin d'assurer un meilleur équilibre entre l'exigence de répression des infractions et l'impératif de sécurité juridique.**

Ce texte a donc **trois principaux objectifs** :

- **Allonger les délais de droit commun ;**
- **Rendre imprescriptibles les crimes de guerre ;**
- **Clarifier les modalités de computation des délais de prescription de l'action publique.**

### Vu du Groupe UDI...

- ★ Si le principe même de la prescription reste fondé et nécessaire à notre société pour sa stabilité, pour le droit à l'oubli et, surtout, au pardon, **les règles qui la régissent sont devenues, au fil du temps, en partie inadaptées aux attentes de la société en matière de répression des infractions et de sécurité juridique.**
- ★ Les différentes évolutions des délais de prescription invitent le législateur à adapter ces règles, à clarifier et préciser leur rédaction dans le sens d'une plus grande sécurité juridique et d'une meilleure lisibilité du droit. **Aussi, le Groupe UDI, par la voix de Jean-Christophe LAGARDE, a bien évidemment soutenu ce texte.**

## Dans la presse...

**Loi travail** : le Président du groupe, **Philippe VIGIER**, et **Francis VERCAMER**, regrettent « *les reculs de François Hollande et de Manuel Valls, qui vident en partie le projet de loi de sa substance. Ces reculs sont d'autant plus graves qu'ils s'expliquent selon nous par l'absence totale de méthode du gouvernement, dont la concertation improvisée dans la panique est la parfaite illustration, ainsi que par l'incapacité chronique de François Hollande à faire prévaloir les intérêts des Françaises et des Français à ceux du Parti Socialiste. Tel que nous sommes partis, nous craignons qu'à l'issue du débat parlementaire, ce projet de loi soit totalement vidé de sa substance et qu'il vienne s'ajouter à la longue liste des mesures inutiles ou inefficaces de la boîte à outils* ». **AFP, 14 mars.**

**Primaires de la Droite et du Centre**: le président de l'**UDI Jean-Christophe LAGARDE** a appelé vendredi dernier les militants de son parti à refuser de participer à la primaire de la droite en vue de 2017, organisée par Les Républicains. "Nous leur avons proposé que des discussions aient lieu pour qu'il y ait un contrat d'alternance, cette discussion n'a pas été encore possible. Il y aura donc un vote la semaine prochaine des militants de l'UDI et je les invite à refuser de participer à la primaire", a déclaré M. Lagarde. "Nous allons préparer notre projet présidentiel et législatif, investir nos candidats aux élections législatives et si, après leur primaire, ils souhaitent discuter, nous discuterons. **AFP, 11 mars.** **Hervé MORIN, président du Nouveau Centre**, réuni en Congrès le 5 mars dernier : « Il faut que nous participions aux primaires à partir du moment où les conditions sont réunies ( ) Cela impose que nous construisions une espèce de pacte majoritaire. (...) Je ne veux pas que les centristes soient des strapontins qui ne peuvent pas peser (...) ». **France INFO, 4 mars.** **Philippe VIGIER**, qui a toujours été pour des primaires de la droite et du centre, réaffirme sa volonté d'une participation de l'UDI si les conditions avec les Républicains sont réunies. **AFP, 1<sup>er</sup> mars.**

**Ruralité** : Pour **Philippe VIGIER**, « *l'aménagement du territoire est un combat de tous les jours qui doit passer par une nouvelle gouvernance. Il faut donc veiller au développement harmonieux des métropoles et des territoires ruraux et mettre en œuvre une véritable péréquation financière pour atténuer les inégalités territoriales. Face à ces défis, les territoires et leurs élus ne peuvent pas tout attendre de l'Etat. Nous devons travailler à des solutions innovantes en favorisant les logiques de mutualisation, de contrat ou de partenariat. Nous réussirons ainsi à garantir un accès à des services publics de qualité, à soutenir la formation des professionnels qui s'engagent à s'installer à la campagne, à accélérer le développement du numérique et à réussir les mutations qui sont devant nous. Les possibilités sont infinies. Nous avons ainsi créé, à Châteaudun, les Champs du Possible, un campus d'innovation et d'expérimentation qui met en relation des exploitants agricoles et des entrepreneurs autour des technologies numériques. D'autres solutions peuvent être imaginées : pourquoi, par exemple, ne pas installer des bornes numériques dans nos gares pour faciliter l'accès aux services publics ? La croissance de demain se fera dans les territoires: à nous de les rendre accueillants, agréables et accessibles* ». **VALEURS ACTUELLES, 10 mars.**

**Notre Dame-des-Landes** : « *Quand, en décembre dernier, les élections régionales ont reconduit et largement conforté les responsables politiques qui, en Bretagne comme en Pays de la Loire, se sont prononcés en faveur du nouvel aéroport, quand une 155<sup>e</sup> décision de justice (!), rendue le 25 janvier dernier, en a confirmé le bien-fondé, comment peut-on envisager qu'un référendum « local » puisse remettre en cause les décisions des juges et le vote conforme des élus, sauf à vouloir saper les bases mêmes de la démocratie ? Mais à Notre-Dame-des-Landes, il est vrai, territoire investi depuis plusieurs années par des opposants qui vont jusqu'à en interdire l'accès (y compris à des gendarmes et des juges), que reste-t-il de " l'État de droit " ?* » **Michel PIRON, Ouest-France, 1<sup>er</sup> mars.**

## Questions au Gouvernement

« Alors que l'EPR finlandais a mené Areva au bord de la faillite, le groupe EDF s'apprête à faire la même erreur en s'engageant dans un projet de construction de deux réacteurs à Hinkley Point, en Grande-Bretagne, pour un montant estimé à 24 milliards d'euros. Je vous poserai deux questions. Premièrement, le Gouvernement est-il favorable au projet anglais d'Hinkley Point, qui risque de dégrader encore la situation financière d'EDF ? Si c'est le cas, est-il prêt à conforter la structure financière d'un groupe aussi important qu'EDF en renforçant ses fonds propres ? Deuxièmement, au regard de la situation financière d'EDF, le Gouvernement est-il prêt à proposer à la représentation nationale un dispositif de garantie des pertes liées aux deux projets d'EPR en cours, si EDF reprend la filiale d'Areva chargée de la conception et de la fabrication des réacteurs ? ». **Charles de COURSON (Marne), 1<sup>er</sup> mars.**

« Les objectifs du projet de loi relatif au travail semblaient plutôt de nature à répondre à une lutte efficace contre le chômage : élargissement de la négociation collective, assouplissement du temps de travail, nouveau régime pour les heures supplémentaires, droits sociaux tout au long de la carrière et un accord offensif sur l'emploi qui permettra à un certain nombre d'employeurs qui souhaitent développer l'emploi, notamment au travers de la conquête de nouveaux marchés, de le faire dans les meilleures conditions possible. Alors, monsieur le Premier ministre, pourquoi cette énième reculade ? Ce texte doit être présenté en l'état. Le fait de le détricoter risquerait de le dénaturer, de le rendre inefficace et inopérant pour, au final, se retrouver face à un texte vidé de sa substance, comme ce fut le cas avec le projet de loi Macron. » **Laurent DEGALLAIX (Nord), 1<sup>er</sup> mars.**

« La suppression des quotas laitiers profite aujourd'hui à de nombreux industriels, peu scrupuleux, qui n'hésitent pas à s'entendre sur les prix ! Ce sont eux qu'il faut responsabiliser car ils ont, en grande partie, remodelé notre agriculture, l'entraînant dans une crise désormais durable. Le producteur ne doit pas être l'unique variable d'ajustement dans ce système : il doit au contraire, monsieur le ministre, en être le cœur. Mais comment peut-il encore se faire une place dans un marché totalement déconnecté des réalités et dirigé par les diktats de la grande distribution ? » **François ROCHEBLOINE (Loire), 2 mars.**